

Scolarisation obligatoire à 3 ans : ce que cache l'annonce de Macron...



Les 27 et 28 mars 2018 ont eu lieu les « Assises de la maternelle » ouvertes par MACRON lui-même et préparées par le neuropsychiatre Boris CYRULNIK au nom du ministre de l'Education Jean-Michel BLANQUER, Assises auxquelles 400 membres et partenaires de la communauté éducative ont participé.

Nos gouvernants sont coutumiers de ces prétendues Assises, débats, consultations... dont les conclusions sont connues bien avant que les problèmes n'aient été soulevés et les questions posées !

Ces Assises ont prétendument eu pour objectif de repenser la maternelle pour en faire une véritable « école du langage et de l'épanouissement ».

Qu'en est-il ?

Un abaissement de l'âge de la scolarisation obligatoire ?

Pour repenser la maternelle (sic), « ...Nous abaissons l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans... » ! dit le ministre BLANQUER, et cette annonce est relayée à grands renforts de publicité par tous les medias.

En réalité, bien que l'âge de la scolarisation obligatoire fixé à 6 ans par Jules Ferry soit toujours en vigueur, dans les faits, la scolarisation des enfants de 3 ans est une situation acquise depuis longtemps. Selon le site du gouvernement, la quasi-totalité des enfants de trois à 5 ans est accueillie dans l'enseignement pré-élémentaire depuis 20 ans et le ministre reconnaît lui-même : « aujourd'hui, 97% des enfants sont déjà scolarisés à l'école maternelle ».

Néanmoins, cette mesure qui pourrait, de ce fait, apparaître purement symbolique, a en réalité une portée beaucoup plus considérable qu'il n'y paraît.

3% d'enfants restant à scolariser correspondent à 20 000 enfants.

La première question à se poser est celle de savoir qui sont ces 20 000 enfants qui n'ont pas encore été scolarisés à 3 ans ? Et quand nous entendons Jean-Michel BLANQUER déclarer «... Cette décision traduit la volonté gouvernementale de faire émerger grâce à l'école une société plus juste... », on peut penser que cette mesure est encore destinée à scolariser les nouveaux arrivants immigrés clandestins.

Une annonce en trompe-l'oeil

Ensuite, il est à noter que dans les faits, il ne s'agit pas d'un abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans mais d'une augmentation de l'âge de la scolarisation effective.

En effet, depuis 1999, la scolarisation des enfants de 2 ans est une pratique relativement courante puisqu'elle concerne 93600 enfants et, selon le site education.gouv.fr, l'« accueil différé des enfants de deux ans » – c'est-à-dire en clair, la suppression de la scolarisation des enfants de deux ans,

permettrait de scolariser environ 20000 élèves supplémentaires en maternelle.

En réalité, comme nous allons le voir, cela permettrait (et permettra) beaucoup plus que cela !

Et pour nous convaincre du bien fondé de cette suppression, une autre mise en scène eut préalablement lieu, celle-ci beaucoup plus discrètement.

Un débat préliminaire sur le bien fondé de la scolarisation à 2 ans

En effet, une étude d'Arthur HEIM, qui travaille aujourd'hui à l'évaluation scientifique du système scolaire (tout un programme !), a publié en janvier 2018, une étude sur l'impact de la scolarisation à deux ans qui est arrivée à point nommé (...) pour servir la politique du ministre, d'où il ressortirait que les résultats enregistrés ne réussissent pas à asseoir le bien-fondé de la « préscolarisation précoce » ! (entendez scolarisation à 2 ans).

Une étude curieusement tombée « à pic » pour nourrir le débat lancé par la majorité politique sur la « dimension éducative de la crèche et de l'école maternelle » qui eut lieu dans la foulée, le 7 février 2018 .

Quel heureux « hasard » (!) et quelle chance pour Jean-Michel BLANQUER qui « a pris la balle au bond » dit-on sans rire, nous assurant que le débat sur la « préscolarisation précoce » était ouvert mais pour lui , « ... l'école à 2 ans n'est pas l'alpha et l'omega...il est probable que la crèche soit plus pertinente que la scolarisation à 2 ans... », évoquant au passage un programme de développement du langage en crèche qui accrédirait l'idée selon laquelle la crèche peut tout à fait se substituer à la maternelle.

En réalité, se profile très nettement les véritables objectifs de toute cette mise en scène. La « ficelle » est un peu grosse mais comme disait Lénine « plus la ficelle est grosse, mieux ça passe ! ».

La scolarisation à 2 ans va-t-elle disparaître ? Assurément !

Une « pêche miraculeuse »

En effet, pour la rentrée 2018, Jean-Michel BLANQUER assure les dédoublements des classes de CP, de CE1 dans les R.E.P. et les R.E.P+ en fermant les classes dans les zones rurales où sont scolarisés nos enfants et en puisant dans les remplacements.

Pour la rentrée 2019, il doit prévoir d'autres dédoublements – toujours au seul bénéfice des R.E.P. – et il ne dispose pas encore des postes nécessaires pour poursuivre sa politique élitiste en faveur des populations issues de l'immigration.

Or, le cabinet de Jean-Michel BLANQUER estime que la suppression de la scolarisation à deux ans permettrait de récupérer 3700 postes pendant que l'accueil des 20 000 enfants de 3 ans restant à scolariser nécessitent 1000 postes supplémentaires..

Dans ce cas, il resterait (et restera) 2700 postes pour assurer les dédoublements des classes de CP, CE1 et CE2 dans les classes de REP et les REP+. Qui dit mieux ?

Et même si la scolarisation à 2 ans demeure dans les classes de REP (ce qui est probable) – ce qui correspond à 20% des enfants scolarisés à 2 ans, soit quasiment 19000 enfants – il reste encore de la marge pour les dédoublements en REP.

C'est ce que l'on peut appeler une « pêche miraculeuse » dont JM.BLANQUER, qui pêche toujours dans les eaux troubles de l'immigrationnisme, ne va sûrement pas se priver !

Conclusion

Toutes ces mises en scène d'Assises et autre débats visant à nous faire croire que le gouvernement s'investit pour nos enfants, ne sont que le masque d'une politique toujours plus délétère qui travaille à notre propre destruction.

Et pendant que nous financerons cette politique, nos enfants seront accueillis en crèches et pour ce faire, les parents devront payer, payer encore et payer toujours, pour servir notre propre destruction.

Claude Meunier-Berthelot